



DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

.....
À chaque association, son **projet**
À chaque projet, son **accompagnement**

FRANCEACTIVE
Les entrepreneurs engagés
AUVERGNE



Le Dispositif local d'accompagnement



DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Vous faites partie d'une **structure employeuse d'utilité sociale** ?
Vous avez besoin d'être **accompagné** pour le développement de votre activité ?

*L'objectif du DLA ,
vous conseiller
&
vous accompagner*

- > **Création, développement et pérennisation** de l'emploi
- > Développement des **relations partenariales et institutionnelles**
- > **Création et développement** de votre **activité**

→ *Qui peut être bénéficiaire du DLA ?*

Les **associations**, les **coopératives**, les **structures d'insertion** par l'activité économique qui ont identifié des besoins nécessitant un **appui professionnel** externe pour consolider leur projet ou pérenniser leurs emplois.

→ *Le DLA, un dispositif impulsé par l'État*

Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts avec le soutien du Fonds Social Européen et le Mouvement associatif, le DLA est soutenu et financé au niveau territorial par des collectivités locales. Il est géré au niveau national par l'Avisé.

France Active Auvergne porte les DLA de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme.



→ Les 4 phases de l'accompagnement **DLA** :

Votre chargé de mission DLA vous accompagne tout au long du processus.

1. accueil



Rencontre avec les dirigeants de la structure et **échange** sur le contexte et la situation interne. Identification du **besoin**. Analyse de la pertinence d'une intervention DLA.

3. accompagnement



Mise en œuvre et suivi du plan d'accompagnement incluant les prestations de conseil financées par le DLA. Recherche et suivi des prestataires mobilisés dans ce cadre. Possibilité d'accompagnements collectifs co-construits.

2. diagnostic



Réalisation avec la structure d'un **diagnostic** de sa situation, de sa capacité de **consolidation économique** et de ses besoins d'appui.

Élaboration d'un plan d'accompagnement :

- > Prestations de conseil individuelles ou collectives,
- > Appui technique,
- > Mécénat de compétences ou actions initiées par la structure elle-même.

4. suivi



Bilan de l'accompagnement avec la structure.

Mesure d'impact et évaluation de l'accompagnement sur le développement des activités et des emplois de la structure. Si besoin, un nouvel accompagnement peut être lancé.

Le DLA n'attribue pas de subventions, il accompagne dans une démarche d'appropriation d'outils et de méthodes visant à professionnaliser les structures. Il propose une prise en charge totale ou partielle du coût financier de l'accompagnement et met en place un suivi de votre structure dans la durée.

→ Depuis 2003, le **DLA** c'est :



54 000 structures accompagnées



710 000 emplois **consolidés**



Présent dans **103 départements**



97% des structures accompagnées sont des **associations**

Un dispositif plébiscité

Plateforme mobilité du Puy-de Dôme

« Le regard extérieur porté par l'accompagnement effectué dans le cadre du DLA est indispensable comme aide à la décision. Le DLA nous permet d'élargir notre réflexion, d'envisager différentes pistes de développement et de structuration de notre groupement. »

→ Les partenaires :



**L'EUROPE S'ENGAGE
en région**
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FSE



UNION EUROPÉENNE
Fonds Social Européen



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



GRUPE
Caisse des Dépôts



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT



+ **clermont
auvergne
métropole**



Allier
le DÉPARTEMENT



Haute-Loire
le DÉPARTEMENT



cantal
LE DÉPARTEMENT



VICHYCOMMUNAUTÉ



Communauté de Communes
Saurière-Arzonaise



Aurillac



Saint-flour
COMMUNAUTÉ



**CAISSE D'ÉPARGNE
D'Auvergne et du LIMOUSIN**
banquier et assureur au quotidien.



FONDATION
MACIF



edf



MICHELIN



HOP!

FRANCE ACTIVE AUVERGNE

Bâtiment de la CCI

17 cours Jean Jaurès 03000 MOULINS

> 04 70 48 20 19 - contact03@franceactive-auvergne.org

www.franceactive.org

